Madame Charlina Vitcheva
Directrice générale des Affaires maritimes et de la Pêche
Commission européenne
Rue Jozef II 99
1000 Bruxelles
Belgique

07 février 2025

Chère Madame Vitcheva,

Objet : Avis conjoint des Conseils Consultatifs relatif à l'engagement des parties prenantes dans les processus du Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP)

Suite à la réunion du groupe de travail d'experts (GTE) 24-16 du CSTEP sur la mise en œuvre du règlement relatif aux mesures techniques, le Conseil consultatif pour la pêche lointaine (LDAC), le CC pour la Méditerranée (MEDAC), le CC pour les régions ultrapériphériques (CCRUP), le CC pour la mer du Nord (NSAC), le CC pour les eaux occidentales septentrionales (CC EOS), le CC pélagique (PelAC) et le CC pour les eaux occidentales méridionales (CC Sud) souhaitent souligner certaines considérations relatives à l'implication des parties prenantes dans les processus du CSTEP et suggérer des moyens d'améliorer les contributions précieuses que les Conseils Consultatifs peuvent apporter à ces processus.

Les CC sont particulièrement bien placés pour fournir une expertise technique en matière de gestion de la pêche, car ils représentent un large éventail de parties prenantes, notamment des pêcheurs, des ONG environnementales et d'autres parties concernées. Les membres des CC disposent d'une expérience de première main et des connaissances de terrain susceptibles d'enrichir les délibérations scientifiques du CSTEP, et nous sommes fermement convaincus qu'ils devraient avoir l'opportunité de participer plus largement aux GTE. Par conséquent, le LDAC, le MEDAC, le CCRUP, le NSAC, le CC EOS, le PelAC et le CC Sud souhaitent formuler les recommandations suivantes :

- Actuellement, le nombre de représentants des CC pouvant participer aux GTE est généralement limité à 1 ou 2. Compte tenu de la profondeur et de l'étendue de l'expertise au sein des CC, nous suggérons d'élargir le nombre de participants des CC. Cela favoriserait une représentation plus large des perspectives des parties prenantes et garantirait qu'un plus large éventail de points de vue pratiques et concrets soit apporté dans les discussions.

- Nous apprécions que les Termes de référence (TdR) des GTE soient généralement disponibles sur le site Internet du CSTEP, mais nous suggérons également que le CSTEP informe les CC en temps opportun si leur contribution sera requise ou utile pour un GTE spécifique. Ce point est essentiel, car les membres des CC ont besoin de suffisamment de temps pour les consultations internes et la préparation des GTE. Par ailleurs, étant donné que les GTE du CSTEP se déroulent en anglais, il est essentiel d'en informer rapidement les représentants pour qu'ils puissent contribuer efficacement.

- Pour améliorer la collaboration, nous proposons d'organiser des réunions ciblées entre le CSTEP et les CC sur des sujets spécifiques avant la tenue d'un GTE. Ces réunions permettraient de discuter en profondeur des questions clés, d'identifier les données et l'expertise pertinentes, et d'aligner les attentes. De telles discussions préparatoires pourraient améliorer de manière significative la pertinence et la qualité de la contribution apportée par les CC au processus du CSTEP.

- En plus des réunions ciblées, les CC suggèrent d'explorer la possibilité d'organiser des sessions spécifiques avec le CSTEP lors des réunions des groupes de travail des CC. Ces sessions pourraient servir de plate-forme de dialogue ouvert, où les membres du CSTEP pourraient présenter leurs travaux, solliciter la contribution des membres des CC et discuter des priorités à venir, par exemple comme cela se produit avec le CIEM lors des réunions du MIACO. Cette approche renforcerait l'intégration de l'expertise des parties prenantes dans les évaluations scientifiques et les conseils politiques.

- La convivialité du site Internet du CSTEP devrait être améliorée. Bien qu'il s'agisse d'une ressource importante pour accéder aux rapports et aux Termes de référence, il manque de nombreux rapports antérieurs sur la nouvelle version du site Internet, ce qui nuit à la transparence et à l'accessibilité. Nous recommandons de veiller à ce que tous les rapports précédents soient rétablis et que le site soit plus convivial.

- Enfin, nous proposons la mise en place d'un système de notification pour les réunions. De nombreuses parties prenantes estiment qu'il est difficile de consulter régulièrement différents sites Internet pour obtenir des mises à jour et un système qui envoie des notifications par courrier électronique permettrait d'être informé en temps opportun des réunions à venir. Ce système serait particulièrement utile pour les réunions où l'engagement des parties prenantes est particulièrement important.

Les CC souhaitent souligner l'importance d'allouer des ressources suffisantes au CSTEP et aux présidents des GTE afin de s'assurer que les recommandations précédentes puissent être respectées. L'inclusion de jours de travail supplémentaires pour les présidents du CSTEP et des GTE afin de planifier les réunions des GTE (le cas échéant) et présenter leurs conclusions aux CC pourrait être un moyen d'assurer une collaboration efficace entre les CC et le CSTEP. Plusieurs exemples de cas où cela s'est produit illustrent l'importance d'un tel dialogue.

Dans ce contexte, nous souhaitons souligner l'excellente collaboration qui existe actuellement dans la préparation du GTE 24-09 sur les écosystèmes marins vulnérables. Le CC EOS et le CC Sud ont eu des communications régulières avec la DG MARE et le président de ce groupe de travail, qui a également assisté à la réunion du groupe de travail 2 du CC EOS sur la mer celtique et l'ouest de l'Écosse le 9 octobre 2024 (lien) et du groupe de travail du CC Sud sur les zones CIEM VIII et IX, le 23 octobre (lien). Ces deux réunions ont servi de point d'information pour les membres et ont été l'occasion de poser des questions approfondies concernant les processus de travail du CSTEP et l'engagement des parties prenantes. Afin d'atteindre un niveau encore plus approfondi, le CSTEP organise un nombre limité d'entretiens individuels avec certains représentants des CC en préparation de la réunion de mars.

Nous souhaitons également saluer l'effort de collaboration directe qui a débuté l'année dernière avec le groupe de travail 23-11 du CSTEP sur le régime de l'effort de pêche pour les pêches d'espèces démersales en Méditerranée occidentale. L'objectif de cette première réunion était d'expliquer le travail des experts du GTE aux membres du MEDAC, de présenter les résultats des réunions précédentes et de recevoir les commentaires des parties prenantes sur les questions des réunions précédentes du GTE concernant l'impact socio-économique de la mise en œuvre du Plan pluriannuel pour la Méditerranée occidentale sur les espèces démersales. Le MEDAC espère que cette réunion sera la première d'une longue série.

Les membres du LDAC sont satisfaits du niveau d'implication du LDAC dans le GTE sur le Rapport économique annuel de la flotte de pêche de l'UE au cours des dernières années, y compris la participation du président du GTE à plusieurs réunions plénières du LDAC pour présenter les résultats du Rapport économique annuel et l'invitation directe et la nomination du secrétaire du LDAC en tant que coordinateur des chapitres régionaux sur la performance des flottes de pêche lointaine de l'UE au niveau régional/de l'ORGP (OPANO, CICTA, CTOI, NEAFC et CECAF).

Bien que le CCRUP soit conscient que les régions ultrapériphériques sont mentionnées dans les rapports et de l'existence du GTE 24-06 Régions ultrapériphériques, ses membres apprécieraient grandement d'être impliqués dans ce travail, si possible, ou d'être informés directement des résultats. Les membres du CCRUP sont de nationalités et donc de langues différentes et apprécient grandement que les documents soient déjà disponibles en français et en portugais. Toutefois, les membres du

CCRUP souhaiteraient également que les rapports soient traduits en espagnol, étant donné que les îles Canaries sont également des territoires européens. Cela garantirait l'accès à ces informations au plus grand nombre possible de parties prenantes.

Le CC EOS, le LDAC, le MEDAC, le NSAC et le CC Sud souhaitent exprimer leur sincère gratitude pour ces engagements étroits et sont disponibles pour fournir toute autre information utile afin de faciliter des efforts similaires à l'avenir.

Les CC sont fermement convaincus que des mesures telles que celles proposées ci-dessus favoriseront une relation plus collaborative et productive entre le CSTEP et les CC, ce qui renforcera en fin de compte la base scientifique et les parties prenantes de la gestion de la pêche dans l'UE.

Les CC restent engagés à soutenir le travail du CSTEP et de la DG MARE, et nous sommes impatients de contribuer d'une façon qui maximise l'impact de la connaissance et de l'expérience des parties prenantes.

Nous vous remercions par avance de prendre en compte nos suggestions. Nous serions ravis de discuter plus avant de ces idées et d'explorer les étapes pratiques de leur mise en œuvre.

Cordialement,

Emiel Brouckaert, Chair NWWAC

Antonio Marzoa Notlevsen, Chair MEDAC

Kenn Skau Fischer, Chair NSAC

Iván Lopez, Chair LDAC

Sergio López, Chair SWWAC

Ruben Farias, Chair CCRUP

Esben Sverdrup-Jensen, Chair PelAC